



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023  
Délibération n°2023-02-002

## OBJET : **Approbation du compte administratif, du compte de gestion 2022 et de l'affectation des résultats – budget Pole Technique**

**Date de convocation :**  
14 février 2023

**En exercice :** 15 membres  
**Présent(s) :** 13  
**Pouvoir(s) :** 0  
**Absent(s) :** 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/02/2023

Et son affichage

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le 20 février 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE

**Les membres présents en séance :**

Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL - Charles DUTOIT – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Carole MURE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Stéphane MORLEVAT

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :**

**Le ou les membres excusés :** Laurine SOLLE – Hélène BALLEREY

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.  
Le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette FOREST

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine IMBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Pole Technique Intercommunal, dressé par Monsieur Michel JASLEIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **voté : 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, **voté : 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		131,61 €	12 487,07 €		12 487,07 €	131,61 €
Part affectée à investissement					- €	- €
Opérations de l'exercice	136 114,35 €	135 982,74 €	16 596,49 €	29 083,56 €	152 710,84 €	165 066,30 €
Totaux	136 114,35 €	136 114,35 €	29 083,56 €	29 083,56 €	165 197,91 €	165 197,91 €
Résultat de clôture		- €				- €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES

RF	Besoin total de financement
Montbrison	Excédent total de financement
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 21/02/2023	
042-214200891-20230220-DE_2023_02_002-DE	

- €
- €
- €

**Après délibération**, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- **DÉCIDE** d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement **voté : 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention au budget général de la commune**

0 €
0 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

La secrétaire de séance  
Bernadette FOREST



Essertines en Châtelneuf, le 21 février 2023  
Le Maire  
Michel JASLEIRE



RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 042-214200891-20230220-DE_2023_02_002-DE